

## 2. PRINCIPALES SENSIBILITES DE LA ZONE VIS-A-VIS D'UNE LIGNE TRES HAUTE TENSION

L'application des critères précédemment identifiés permet de reconnaître 14 secteurs qui présentent une sensibilité marquée au passage d'une ligne THT. **Leur identification repose sur la connaissance du territoire acquise par les investigations menées sur le terrain et l'analyse des données. Elle ne résulte pas d'une « addition »<sup>1</sup> des sensibilités thématiques, mais d'une analyse raisonnée des différentes sensibilités du territoire, telles quelles ressortent d'une étude au niveau de précision du 1/100 000.** Les principales raisons qui ont conduit à identifier ces secteurs sont présentées dans l'analyse des 14 secteurs qui suit. Préalablement, il faut préciser que :

- la sensibilité forte de l'habitat diffus concerne l'essentiel du territoire étudié. Elle n'apparaît donc pas en tant que telle dans les 14 secteurs sensibles. Il s'agit d'une sensibilité qui doit être prise en compte sur tout le territoire, dans et hors des secteurs sensibles ;
- à l'intérieur de ces secteurs sensibles, il peut exister des possibilités de passage. Elles ne peuvent être mises en évidence que par des investigations plus précises incluant d'autres aspects de l'environnement.

Du Nord au Sud, les 14 secteurs sensibles sont les suivants (les numéros renvoient à la carte ci-contre.

**Le Marais Saint-Clair (1).** Ce secteur inclus dans le Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin, est sensible en raison de son milieu naturel (avifaune sensible), de la qualité et de l'originalité de son paysage de marais et de leur valorisation touristique.

**Saint-Lô et la vallée de la Vire (2).** La sensibilité de cette zone est liée à l'agglomération de Saint-Lô et à la vallée de la Vire au Sud de Saint-Lô (intérêt paysager de la vallée, sites classés localisés, gorges de la Vire, activités de loisirs).

**Vire (3).** Ce secteur inclut l'agglomération de Vire et, à l'Ouest de celle-ci, la zone de loisirs de la Dathée et la forêt de Saint-Sever. Le passage entre ces zones sensibles proches les unes des autres serait difficile dans un contexte où l'habitat diffus est dense.

**Les gorges de la Sée (4).** A l'Est de Sourdeval, les gorges de la Sée offrent un paysage pittoresque (qui sert de cadre à l'écomusée de l'eau) et de petite échelle.

---

<sup>1</sup> additionner une sensibilité « milieu naturel » et une sensibilité « tourisme » n'a pas de sens.

**La Lande Pourrie (5).** Entre Mortain et Domfront, le secteur de la Lande Pourrie, qui appartient au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, est sensible en raison de la présence de paysages et milieux naturels remarquables (zones rocheuses, bocage, forêts, sites classés...), de zones de loisirs (Fosse Arthur...) et de la topographie (côtière marquant le paysage).

**Saint-Hilaire-du-Harcouët et les gorges de la Sélune (6).** A l'Ouest de l'agglomération de Saint-Hilaire du Harcouët, la vallée de la Sélune s'encaisse. Les gorges et la retenue du barrage de Vézins accueillent des activités de loisirs.

**Fougères (7).** L'agglomération de Fougères et sa forêt (milieu naturel, espace de loisirs en périphérie urbaine, paysage...) constituent un ensemble sensible.

**La forêt de Mayenne (8).** Cette vaste forêt, à l'Ouest de Mayenne, constitue un milieu naturel remarquable et un espace de loisirs proche de l'agglomération.

**Laval et la vallée de la Mayenne (9).** Outre l'agglomération et ses environs, avec notamment la forêt de Concise et le bois de l'Huisserie (espaces de loisirs en périphérie urbaine, paysage), ce secteur comprend les paysages pittoresques de la vallée de la Mayenne au Sud d'Ambrières-les-Vallées. Il inclut également les zones en développement en périphérie urbaine.

**Jublains-Montsûrs (10).** Outre les villes et l'intérêt archéologique de Jublains, ce secteur associe forêts et étangs en un ensemble riche au plan du milieu naturel et offre un paysage remarquable.

**Les forêts à l'Est de Rennes (11 et 12).** Outre leur intérêt en tant que milieu naturel, ces forêts offrent des espaces de loisirs à proximité de l'agglomération de Rennes et des zones de développement de l'habitat en périphérie.

**Vitré (13).** L'agglomération de Vitré et les plans d'eau proches (Montreuil-sous-Pérouse, la Chapelle d'Erbrée et Erbrée) constituent un secteur sensible par la qualité des paysages, les activités de loisirs...

**Port-Brillet (14).** Le patrimoine bâti, les forêts (forêt du Pertre, bois des Gravelles, bois de Misedon) et les plans d'eau déterminent un paysage de qualité (sites inscrits et classés de la vallée des étangs de Launay-Villiers) et un milieu naturel diversifié qui expliquent la sensibilité de ce secteur.

Enfin, il faut encore rappeler qu'outre ces zones sensibles, l'ensemble du territoire étudié présente une forte sensibilité compte tenu de la densité de l'habitat diffus, notamment dans la partie Nord et une sensibilité générale au regard des activités agricoles.